



CONFÉRENCE
DES AUTORITÉS
DE GESTION



ESPÈCES EN PÉRIL

RAPPORT ANNUEL
2019-2020



RAPPORT ANNUEL

Conformément au paragraphe 16(1) de la *Loi sur les espèces en péril (TNO)*, la Conférence des autorités de gestion (ci-après la « Conférence ») doit présenter un rapport annuel au ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles au plus tard le 30 septembre de chaque année. Le présent rapport annuel vise l'exercice se terminant le 31 mars 2020.



Ours polaire – référence photographique : MERN

LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (TNO)

La *Loi sur les espèces en péril (TNO)* [ci-après la « Loi »] prévoit un processus pour identifier, protéger et rétablir les espèces en péril aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). La Loi s'applique à toute espèce sauvage animale ou végétale qui est gérée par le gouvernement des TNO. Elle s'applique dans la plupart des régions des TNO, tant sur les terres publiques que privées, y compris les terres privées visées par un accord de revendications territoriales.



Caribou de la toundra – référence photographique : Anne Gunn

TRAVAUX DU 1^{ER} AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020

La Conférence des autorités de gestion a tenu quatre réunions au cours de l'exercice 2019-2020. La Première Nation Acho Dene Koe, le gouvernement du territoire d'Akaiicho, le Conseil de gestion des caribous de Beverly et de Qamanirjuaq, la Première Nation Dehcho, la Première Nation Kát'odeeche, l'Alliance des Métis du Slave Nord, la Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest et la Première Nation de Salt River ont été invités à titre d'observateurs ou de participants aux réunions de la Conférence.

La Conférence a accompli les tâches suivantes :

Accords de consensus¹

Elle a achevé et présenté au ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles les accords suivants :

- **Bison des bois** : Accord de consensus validant la stratégie de rétablissement pour le bison des bois aux TNO.

Stratégies de rétablissement et plans de gestion

- Fin de l'élaboration de la stratégie de rétablissement du caribou de la toundra et du plan de gestion de la chauve-souris.
- Continuation des travaux pour mettre au point une stratégie de rétablissement pour le caribou de Peary aux TNO.

Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces²

Attribution de 40 000 \$ pour financer cinq projets :

- Concours d'affiche et de prose (Conseil de gestion des caribous de Beverly et de Qamanirjuaq)
- Programmes d'activités sur les terres ancestrales (Conseil scolaire de Beaufort-Delta)
- Amphibiens en péril (Ecology North à Yellowknife et Hay River)
- Échantillonnage de l'ADNe (Alliance des Métis du Slave Nord)
- Atelier pédagogique et de savoir traditionnel (secrétariat commun des Inuvialuits)

¹ Les accords de consensus acceptant la stratégie de rétablissement du caribou de la toundra et le plan de gestion de la chauve-souris, ainsi que ceux concernant la mise en œuvre de la stratégie de rétablissement du bison des bois, ont été signés en avril 2020, après la fin de la période visée par le rapport, mais avant la publication du rapport annuel.

² Anciennement appelé Programme d'intendance pour les espèces en péril.

Vous trouverez plus de renseignements sur les activités de la Conférence sur le site Web des espèces en péril aux TNO, au www.nwtspeciesatrisk.ca

CONFÉRENCE DES AUTORITÉS DE GESTION

La Conférence, établie en vertu de la Loi, est formée d'offices de cogestion de la faune et de gouvernements aux TNO qui se partagent la responsabilité de la conservation et du rétablissement des espèces en péril dans le territoire (ci-après les « autorités de gestion »). Elle établit un consensus entre les autorités de gestion sur la conservation des espèces en péril et prévoit l'orientation, la coordination et le leadership nécessaires à l'évaluation, à la conservation et au rétablissement d'espèces en péril et à leur inscription à la liste, tout en respectant les rôles et les responsabilités des autorités de gestion selon les accords de revendications territoriales et les ententes sur l'autonomie gouvernementale.

Liste des autorités de gestion :

- Conseil consultatif de la gestion de la faune (TNO)
- Office Gwich'in des ressources renouvelables
- Office des ressources renouvelables du Sahtú
- Office des ressources renouvelables du Wek'èezhì
- Gouvernement Tłı̨chǫ
- Gouvernement du Canada
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

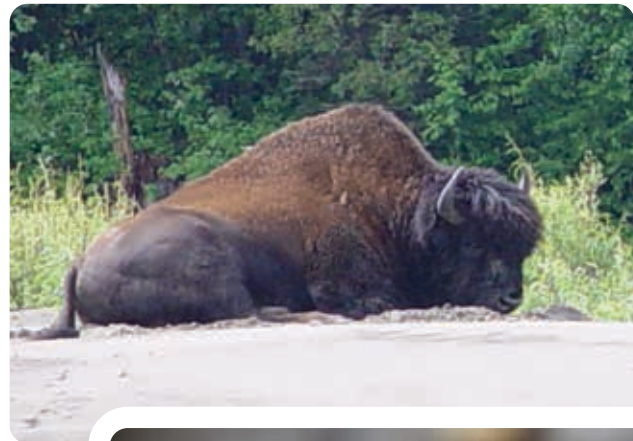
Chaque autorité de gestion peut demander à trois représentants de participer aux réunions de la Conférence.

La Conférence met au point des accords de consensus sur l'inscription d'espèces en péril à la liste, des mesures de conservation, des plans de gestion et des stratégies de rétablissement.



LISTE DES ESPÈCES EN PÉRIL AUX TNO

ESPÈCE	PLAN DE GESTION OU STRATÉGIE DE RÉTABLISSMENT	ACCORD DE MISE EN ŒUVRE
ESPÈCE MENACÉE		
Caribou de la toundra	Terminé	En cours
Caribou boréal	Terminé	Terminé
Braya poilu	Terminé	Terminé
Grenouille léopard	Terminé	Terminé
Caribou de Peary	En cours	S. O.
Crapaud de l'Ouest	Terminé	Terminé
Bison des bois	Terminé	Terminé
ESPÈCE PRÉOCCUPANTE		
Caribou de Dolphin-et-Union	Terminé	Terminé
Petite chauve-souris brune	Terminé	En cours
Chauve-souris nordique	Terminé	En cours
Ours polaire	Terminé	Terminé



Bison des bois – référence photographique : Danny Allaire, MERN



Grande chauve-souris brune – référence photographique : Alicia Kelly, MERN

COORDONNÉES

Pour de plus amples renseignements sur la Conférence des autorités de gestion et ses activités, veuillez consulter le www.nwt-species-at-risk.ca.

Secrétariat des espèces en péril
C. P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9
Sans frais : 1-855-783-4301
Télec. : 867-873-0293
Courriel : sara@gov.nt.ca

Le tout respectueusement soumis,



Jody Pellissey, présidente
Conférence des autorités de gestion



Photo en couverture :
Crapaud du Canada – référence photographique : Danna Schock